



Interview de Jean-François Chanal, adjoint délégué à la participation citoyenne et de John Robinson, conseiller municipal

Le projet du tiers-lieu : participation citoyenne et revitalisation au cœur de Pélussin

Où en est l'avancement du tiers-lieu ?

Le projet de tiers-lieu, qui s'inscrit dans la démarche de revitalisation du centre-bourg et de valorisation du patrimoine communal, a franchi plusieurs étapes clés.

Après la validation du permis de construire mi-septembre, le premier marché de travaux, qui concerne le désamiantage, le curage et la déconstruction, a été attribué au conseil municipal. Un budget de travaux de 3,160 millions d'euros a été arrêté, intégrant une subvention d'1 million d'euros de l'Etat via le Fonds Friche. Malgré les conséquences des inondations d'octobre dernier, la commune a choisi de maintenir ce projet, véritable levier pour l'avenir du territoire, tout en ajustant les priorités budgétaires.

Les habitant.es ont été consulté.es pour choisir le nom. Quel est-il ?

La démarche collaborative s'est concrétisée cet été par une consultation ouverte à tous via la plateforme Iliwap : chacun pouvait exprimer sa préférence parmi les dix noms proposés par le groupe de pilotage, sur les 94 propositions recueillies en amont. Le nom retenu « Le Cèdre », dévoilé lors des Journées Européennes du Patrimoine ce 20 septembre, viendra donner au tiers-lieu une identité fédératrice, reflet de la mobilisation et de l'imaginaire collectif des habitants. Ce choix marque l'attachement de la commune à associer la population à chaque grande étape du projet.



Interview de Pierric Exertier, conseiller municipal délégué à la vie associative

Déménagement du centre de loisirs : organisation, méthode et perspectives

Pourquoi le centre de loisirs doit-il déménager maintenant ?

Le déménagement du centre de loisirs s'inscrit dans la réhabilitation de l'ancienne école Saint-Charles, visant à accueillir prochainement le tiers-lieu Le Cèdre, ouvert à la vie associative, culturelle et sociale de la commune.

Cette opération nécessite le transfert du centre de loisirs avant le démarrage des travaux. Le déménagement est prévu du 20 au 22 octobre prochains. Toutes les solutions d'accueil présentes sur la commune ont été évaluées par le cabinet Coco Architecture, mandaté pour accompagner la démarche, avec une attention particulière portée au bien-être des enfants, à la simplicité d'accès



pour les familles, et à l'optimisation des ressources communales. La solution retenue, l'installation du centre de loisirs au sein des bâtiments des écoles publiques, répond à ces enjeux tout en respectant le cadre budgétaire de la commune, notamment dans un contexte de reconstruction post-inondations. Cette solution est provisoire le temps pour la commune de retrouver des capacités d'investissement permettant d'élaborer un projet de centre de loisirs pérenne.

Quelles solutions ont été prévues pour les vacances scolaires à venir ?

La transition vers le nouvel espace a été prévue de façon à garantir la continuité du service pendant les vacances de la Toussaint : du 20 au 22 octobre, un accueil est organisé pour 40 enfants à la salle municipale Denise Eparvier, et pour 16 enfants autour du projet « Symphonise-toi » à la salle de convivialité du stade.

Dès le 23 octobre, tous les enfants seront accueillis sur le site de l'école publique, dans un cadre adapté à leurs besoins et avec des horaires inchangés. Par ailleurs, des temps de visite des nouveaux locaux sont programmés début novembre pour les familles. La garderie municipale poursuivra son fonctionnement habituel, offrant ainsi une solution complémentaire aux familles.

Comment les espaces dédiés au centre de loisirs ont-ils été définis ?

Un comité de projet, réunissant élus, agents municipaux, équipe enseignante, la SPL du Pilat Rhodanien représentants des parents et représentants de l'Éducation nationale, a veillé à l'étude collaborative de toutes les options possibles. Des réunions régulières et des ateliers sur site ont permis de clarifier les besoins, anticiper les contraintes logistiques, et utiliser des outils participatifs comme « l'arbre des inquiétudes et des solutions ». Cette démarche de co-construction a favorisé un consensus sur l'implantation provisoire au sein de l'école publique des 3 Dents, afin de mutualiser certains espaces, offrir une organisation claire et préserver l'équilibre entre les différents accueils (CLSH, cantine, garderie).

Quels sont les changements attendus pour les parents dont les enfants vont au centre de loisirs pour l'année scolaire à venir ?

Dès les vacances de la Toussaint, le centre de loisirs sera implanté dans trois espaces distincts de l'école (une classe inoccupée côté maternelle et deux salles de cantine côté primaire), mais aussi mutualisera certains lieux de vie comme les extérieurs, le dortoir, les sanitaires et les bureaux. Le mobilier modulable et les espaces partagés offriront de la polyvalence et du confort. Les deux systèmes d'accueil, centre de loisirs et garderie municipale, seront maintenus de manière indépendante, avec des équipes et règlements intérieurs propres mais en dialogue continu. Toutes les modalités d'inscription restent inchangées (portails Inoé pour le centre de loisirs et pour la garderie), et un avenant est apporté à la délégation de service public conclue avec la SPL pour formaliser ces évolutions.

Les délibérations en bref...

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2025 (Adopté à l'unanimité)

Attribution du marché de réhabilitation de l'ancienne école St Charles en tiers-lieu - lot 1 « désamiantage-curage-déconstruction » (Adoptée à l'unanimité)

Suite à la procédure de consultation publique pour le désamiantage, le curage et la déconstruction de l'ancienne école Saint-Charles et après analyse des offres, le conseil municipal retient le prestataire Quali'R pour le lot 1, pour un montant de 83 001,48 € HT.

Bilans annuels 2023 et 2024 du Plan Local de l'Habitat (présentation)

Le conseil municipal prend connaissance des bilans annuels de la 5ème et 6ème année du Programme Local de l'Habitat, qui évaluent l'état d'avancement du projet de logements sur le territoire de la Communautés de Communes du Pilat Rhodanien. Cette présentation permet d'adapter la politique de l'habitat aux besoins des habitants.

Projet de réhabilitation de la piscine intercommunale (avis)

L'analyse des offres pour les travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale est en cours, le coût du projet s'établit entre 5 000 000 et 5 100 000 € HT. Le conseil municipal rend un avis favorable sur ce projet et son plan de financement.

Avenant n°4 à la délégation de service public pour le temps extrascolaire et périscolaire avec la SPL du Pilat Rhodanien (Adopté à l'unanimité)

La réhabilitation de l'école Saint-Charles nécessite le transfert provisoire du centre de loisirs dans les locaux de l'école publique des 3 Dents. Le conseil municipal approuve l'avenant 4 à la délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs avec la Société Publique Locale du Pilat Rhodanien.

Autorisation accordée au Maire pour signer le document d'arpentage portant délimitation entre les communes de Pélussin et de Saint-Paul-en-Jarez (Adoptée à l'unanimité)

Afin de préciser la frontière entre Pélussin et Saint-Paul-en-Jarez au lieu-dit la Croix de Montvieux, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le document de délimitation foncière, établi par un géomètre-expert.

Participation financière à la restauration de l'éclairage de la nef de l'Eglise St Jean-Baptiste située place des Croix (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la participation financière à hauteur de 1500€ à la paroisse Sainte Marie entre Rhône et Pilat pour la restauration de l'éclairage de la nef de l'Eglise Saint Jean-Baptiste et son passage en leds afin de maintenir l'éclairage de l'édifice religieux.

Décision budgétaire modificative N°3 du budget principal (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la Décision Modificative n°3 pour corriger les crédits prévus pour les travaux de La Barge, l'acquisition de lavettes, le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants, le déménagement du centre de loisirs, la participation financière à l'éclairage de la Nef et ainsi réguler les recettes de la commune.



Participation 2025 du budget annexe forêt au budget principal (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget forêt au budget principal pour un montant de 100 000 €.

Reconstruction des voiries suite aux inondations – création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (Adoptée à l'unanimité)

Suite aux inondations d'octobre 2024, le montant total de reconstruction de la voirie sur la commune est estimé à 7 000 000€ TTC, étalé pour la période 2025-2034. Le conseil municipal approuve la création d'une autorisation de programme pour ce montant et cette durée. L'inscription des crédits de paiement dans le budget de la collectivité ainsi qu'un suivi du programme seront réalisés annuellement.

Non participation de la commune à la prise en charge de la démolition du mur du terrain situé place de l'Abbé Vincent (adoptée à la majorité par 21 voix pour et 2 abstentions)

Le conseil municipal approuve la non-participation financière de la commune aux frais de démolition du mur du terrain entre les parcelles AP 196 et AP 198, place de l'Abbé Vincent.

Convention relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion de la défense extérieure contre l'incendie (REMOcRA DECI) avec le SDIS (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la convention, établie avec le SDIS, relative aux conditions d'utilisation de l'application informatique partagée, permettant aux sapeurs-pompiers intervenants en cas d'incendie, de connaître les points d'eau incendie opérationnels géolocalisés les plus proches de l'adresse de l'intervention.

Adhésion au service de Système d'Information Géographique WEB - Géoloire42® Cadastre (Adoptée à l'unanimité)

Suite à la validation de l'adhésion au système informatique Géoloire42® Cadastre par le conseil municipal le 23 mai dernier, un changement de niveau de service (option 4) est souhaité afin de pouvoir accéder à la création de données pour les thématiques réseau d'eau, assainissement, points de collecte... Le conseil municipal approuve le renouvellement de l'adhésion au système, à l'offre de base et l'option 4, pour un montant total de 560€ annuels.

Convention d'engagement avec LA RECUP' de l'Association des 4 Versants pour la dépose d'éléments de second œuvre et de mobilier sur l'ancienne école Saint-Charles et la maison des frères et coordination du chantier participatif (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la convention d'engagement avec La Récup' pour la dépose en vue du réemploi d'éléments de second œuvre et de mobilier sur l'ancienne école St Charles / maison des frères, ainsi que la coordination du chantier participatif organisé avec des bénévoles.

Conventions tripartites avec le Département de la Loire pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges de Pélussin (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve les 2 conventions établies avec le Département de la Loire visant la mise à disposition des équipements sportifs communaux pour les activités des collèges St Jean et Gaston Baty pour une période de 5 ans.

Convention tripartite avec l'Association «le Bief de Virieu» et le Syndicat De Copropriété (SDC) La Halle pour le rejet des eaux pluviales (Adoptée à l'unanimité)

Afin de mieux gérer le rejet des eaux pluviales provenant de la toiture du bâtiment situé 4 place de la Halle, le conseil municipal approuve la convention tripartite établie entre la commune, l'association le Bief de Virieu en charge de l'entretien du bief et le Syndicat De Copropriété La Halle.

Modification du tableau des effectifs (Adoptée à l'unanimité)

Suite au changement de localisation du centre de loisirs et dans le but de garantir qualité de service et de travail, plusieurs emplois permanents de la commune à temps non-complet voient leur durée de temps de travail modifiée. Le conseil municipal approuve la modification des emplois à compter du 1er novembre ainsi que la modification du tableau des effectifs.

Demande de subvention au titre de Petites Villes de Demain pour l'étude plateau sportif (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal valide la demande de subvention auprès de la Banque des Territoires au titre de l'ingénierie des projets Petites Villes de Demain en faveur de l'étude du plateau sportif, à hauteur de 1 200 € sur un budget total estimé de 2 400 €HT.

Questions diverses

- Point d'avancement sur la reconstruction
- Bilan des Journées Européennes du Patrimoine
- Calendrier des manifestations
- Atelier Climatstory

Prochain conseil le 7 novembre 2025